

ANNEXE B - TARIFICATION

Instructions aux soumissionnaires :

1. Les soumissionnaires peuvent présenter des offres pour **une (1) ou plusieurs zones géographiques et régions de couverture, comme indiqué ci-dessous et à l'appendice I de l'annexe A.**
2. Pour toute région où le soumissionnaire présente une offre, il doit remplir le tableau de tarification pour **tous les sites de la région couverte et pour toutes les périodes du contrat**, y compris la période contractuelle initiale ET l'année d'option (deuxième (2^e) année du contrat).
3. Le soumissionnaire doit remplir les tableaux **B1, B2, B3, B4, B5, B6 et B7** ci-dessous conformément aux **catégories** décrites à l'**annexe A, paragraphe 2.5.7 - Contraintes de temps**, et aux **régions de couverture** décrites à l'**appendice I de l'annexe A.**
4. **POUR LES TABLEAUX B1a-B1c et B3 uniquement** : Les soumissionnaires peuvent ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire pour la tarification individuelle des villes ou municipalités identifiées dans l'**appendice I de l'annexe A.**
5. **L'évaluation financière sera basée sur le total global de tous les éléments et pour toutes les années de l'offre de prix.**

TABLEAUX

Tableau B1a-B1c : Prix des services d'élimination des déchets par région de couverture

Tableau B2 : Services de transbordement (selon les besoins)

Tableau B3 : Frais de transport

Tableau B4 : Frais d'arrêt supplémentaire

Tableau B5 : Frais de ramassage spécial pour faible poids

Tableau B6 : Temps 'en disponibilité'

Tableau B7 : Coûts des conteneurs

Le reste de cette page a été laissé intentionnellement vide. Veuillez consulter les tableaux de prix ci-dessous.

TABLEAU B1 : TARIFACTION PAR UNITÉ - SERVICES D'ÉLIMINATION DU TABAC

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES : LE SOUMISSIONNAIRE DOIT REMPLIR CHAQUE TABLEAU B1 POUR CHAQUE ZONE GÉOGRAPHIQUE ET RÉGION DE COUVERTURE POUR LESQUELLES IL SOUHAITE SOUMETTRE UNE OFFRE.

TABLEAU B1a - TARIFACTION - RÉGION N° 1

ZONE GÉOGRAPHIQUE N° 1	Matériau	Unité de mesure	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Contrat année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Contrat année 1 (1)	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Option année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Option année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1A) Région de Niagara	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
1B) Comté de Lambton	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
1C) Windsor-Essex	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
1D1) Région du Grand Toronto - Mississauga	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
1D2) Région du Grand Toronto - Brampton	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$

TABLEAU B1b - TARIFICATION - RÉGION N° 2

ZONE GÉOGRAPHIQUE N° 2 Nord de l'Ontario	Matériau	Unité de mesure	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Contrat année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Contrat année 1 (1)	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Option année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Option année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
2A) Nord de l'Ontario – Rainy River	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
2B) Nord de l'Ontario – Fort Frances	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
2C) Nord de l'Ontario – Pigeon River	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$
2D) Nord de l'Ontario – Sault Ste. Marie	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$

TABLEAU B1c - TARIFICATION - RÉGION N° 3

ZONE GÉOGRAPHIQUE N° 3	Matériau	Unité de mesure	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Contrat Année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Contrat Année 1 (1)	Catégorie I - Ramassages de routine Prix par unité Élimination Option Année 1 (1)	Catégorie II - Ramassages urgents Prix par unité Élimination Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
3A) Sud-est de l'Ontario	Tabac en feuilles	Kilogramme (Kg)	\$	\$	\$	\$

TABLEAU B2 : SERVICES DE TRANSBORDEMENT (selon les besoins)

Objet	Description	Unité de mesure	Coût par unité - Frais d'arrêt Contrat Année 1 (1)	Coût par unité - Frais d'arrêt Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1	« Frais d'arrêt »	Chaque	\$	\$

TABLEAU B3 : FRAIS DE TRANSPORT FORFAITAIRES

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous en indiquant les prix forfaitaires par zone/région et pour chaque année du contrat, y compris les années d'option.

Tableau B3

Zone géographique	Région de couverture	Description	Unité de mesure	Coût par unité	Coût par unité
				PAR RÉGION	PAR RÉGION
				Contrat Année 1 (1)	Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1.	1a) Région de Niagara	TAUX FORFAITAIRE	Chaque	\$	\$
1.	1b) Comté de Lambton	TAUX FORFAITAIRE	Chaque	\$	\$
1.	1c) Windsor-Essex	TAUX FORFAITAIRE	Chaque	\$	\$
2.	2a) Nord de l'Ontario	TAUX FORFAITAIRE	Chaque	\$	\$
3.	3a) Sud-est de l'Ontario	TAUX FORFAITAIRE	Chaque	\$	\$

TABLEAU B4 : FRAIS D'ARRÊT SUPPLÉMENTAIRE (TOUS LES SITES)

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous, le cas échéant, afin d'indiquer le tarif par arrêt pour les **trajets comprenant plus d'un lieu de ramassage**, comme indiqué dans l'autorisation de tâches. **Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.**

**** Remarque : **Les « frais d'arrêt supplémentaire » ne s'appliquent qu'aux arrêts de ramassages supplémentaires et non à la destination finale.**

Tableau B4

Objet	Description	Unité de mesure	Coût par unité - transbordement Contrat Année 1 (1)	Coût par unité - transbordement Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1	Services de transbordement	Par heure		

TABLEAU B5 : FRAIS DE RAMASSAGE SPÉCIAL POUR FAIBLE POIDS (TOUS LES SITES)

Instructions aux soumissionnaires : Le frais spécial pour faible poids s'applique aux quantités ramassées inférieures à cinq cents kilogrammes (500 kg). Le frais spécial de faible poids s'applique à un seul frais par autorisation de tâches pour toute autorisation de tâches identifiant une quantité cumulée de ramassage **INFÉRIEURE À** cinq cents kilogrammes (500 kg). Elle ne s'applique pas aux autorisations de tâches pour lesquelles le poids total cumulé du ou des ramassages est égal ou supérieur à cinq cents kilogrammes (500 kg).

L'entrepreneur doit fournir une preuve du poids du manifeste de l'expédition avec la présentation de la (des) facture(s). Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.

Tableau B5

Objet	Description	Unité de mesure	Frais spécial pour faible poids Contrat Année 1 (1)	Frais spécial de faible poids Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1	« Frais spécial de ramassage pour faible poids ».	Chaque	\$	\$

TABLEAU B6 : TEMPS « EN ATTENTE »

Instructions aux soumissionnaires : * Les exigences relatives aux réclamation pour du temps « en attente » sont définies dans l'annexe A – Énoncé des besoins. L'entrepreneur doit remplir ses obligations en matière de rapports pour pouvoir présenter une réclamation pour du **temps « en attente »**. Le prix sera inclus dans l'évaluation financière.

TABLEAU B6

Objet	Description	Unité de mesure	Frais spécial de temps « en attente » Contrat année 1 (1)	Frais spécial de temps « en attente » Option Année 1 (1) (Contrat deuxième année (2))
1	Temps d'inactivité dépassant le coût standard par charge identifié au tableau B3. Temps « en attente » *	Par heure	\$	\$

TABLEAU B7 : CONTENEURS DE DÉCHETS DANGEREUX

Instructions aux soumissionnaires : Le soumissionnaire doit indiquer dans le tableau le pourcentage de réduction par rapport au prix publié pour les conteneurs de déchets dangereux. Le soumissionnaire doit joindre à son offre financière l'exemplaire le plus récent du prix figurant dans la copie la plus récente du prix courant publié par les fabricants. Les prix seront inclus dans l'évaluation financière.

TABLEAU B7

	Objet	Description	Unité de mesure	Réduction % <i>Instructions : Le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de réduction offert ci-dessous.</i>	Coût étendu <i>Calcul : Prix courant publié par le fabricant - % de réduction = prix</i>
1	Conteneurs de déchets dangereux	Les conteneurs de déchets dangereux (à l'exception des conteneurs délivrés gratuitement) doivent être vendus au prix courant (y compris, mais sans s'y limiter, aux coûts de facturation, de transport, d'échange, de douane et de courtage) moins un pourcentage (%) de réduction (y compris les frais d'achat, la manutention et les marges bénéficiaires).	Chaque	%	Calcul : Prix courant publié par le fabricant moins (-) % de réduction = prix